



Assemblée générale

Distr. générale
19 mars 2010
Français
Original: anglais

Soixante-cinquième session
Point 133 de la liste préliminaire*
Planification des programmes

Projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013

Deuxième volet: plan-programme biennal

Programme 7 Affaires économiques et sociales

Table des matières

	<i>Page</i>
Orientation générale	2
Sous-programme 1. Appui au Conseil économique et social et coordination	3
Sous-programme 2. Problématique de l'égalité des sexes et promotion de la femme.....	5
Sous-programme 3. Politiques sociales et développement social	7
Sous-programme 4. Développement durable	9
Sous-programme 5. Statistique	11
Sous-programme 6. Population	13
Sous-programme 7. Politiques et analyse du développement	14
Sous-programme 8. Administration et gestion du développement	16
Sous-programme 9. Gestion durable des forêts	18
Sous-programme 10. Financement du développement.....	20
Textes portant autorisation	21

* A/65/50.



Orientation générale

7.1 Le programme a pour objectif général de promouvoir et d'appuyer la coopération internationale aux fins de la croissance économique soutenue, de la lutte contre la pauvreté et la faim, et du développement durable pour tous. S'il vise avant tout à s'attaquer aux problèmes interdépendants qui se posent dans les domaines social et économique, le programme entend également contribuer au renforcement des effets de synergie entre les trois composantes fondamentales de l'action de l'ONU: la paix et la sécurité, le développement, et les droits de l'homme.

7.2 Le programme, qui relève du Département des affaires économiques et sociales, s'articule autour de trois grands axes : a) fournir un appui technique aux organes créés en vertu de la Charte des Nations Unies qui traitent des questions de développement, à savoir l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et ses commissions techniques, et les organes d'experts; b) suivre et analyser les tendances, les perspectives et les questions d'orientation en matière de développement au niveau mondial; et c) aider au renforcement des capacités en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques, en particulier en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, dans le cadre notamment de l'exécution du programme ordinaire de coopération technique et des projets prévus au titre du Compte pour le développement.

7.3 Le programme a placé le développement au cœur des débats de la communauté internationale et aidé les États Membres à définir dans ce domaine une orientation commune axée sur les objectifs et les engagements en matière de développement adoptés au niveau international, et tout particulièrement sur les objectifs du Millénaire pour le développement, tels qu'ils sont énoncés dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU, en particulier le Sommet mondial de 2005. L'ensemble de ces objectifs constitue le programme de l'ONU en matière de développement.

7.4 Pendant l'exercice biennal 2012-2013, le programme continuera de mobiliser et d'apporter un appui concret à la réalisation de ces objectifs. Il sera centré sur les quatre grands domaines d'activité suivants : a) travaux de suivi, de recherche et d'analyse sur les questions de développement et les nouveaux problèmes y relatifs, notamment dans le cadre d'un appui au système statistique mondial; b) appui aux mécanismes intergouvernementaux de l'ONU pour la fixation de normes et de règles; c) aide au renforcement des capacités et renforcement des capacités dans ce domaine en vue de favoriser la mise en œuvre par les pays des textes issus des conférences mondiales; et d) promotion de la collaboration et des partenariats entre organismes des Nations Unies ainsi qu'avec la société civile et le secteur privé.

7.5 Pour mener à bien ces activités, il faut renforcer les capacités d'analyse et de suivi, en particulier pour cerner et régler les nouveaux problèmes intersectoriels et pour soutenir les stratégies nationales de développement ainsi que les mécanismes intergouvernementaux de responsabilisation et de suivi. En outre, l'intégration stratégique est indispensable pour favoriser la cohérence et la bonne coordination dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Cela suppose de renforcer les liens horizontaux entre les sous-programmes du programme 7 de façon à aider les États Membres, avec plus d'efficacité et de souplesse, à

exécuter le programme en matière de développement, en coopération avec les services du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, le programme lui apportant un soutien stratégique et veillant à renforcer ses relations avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, les autres comités exécutifs et divers autres partenaires.

7.6 Le programme continuera de mettre l'accent sur la prise en compte systématique des questions d'égalité des sexes dans ses sous-programmes. Des consultations au niveau des modules thématiques ont eu lieu entre les services concernés du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales. Ces consultations devraient conduire les programmes à mieux se concerter et à collaborer davantage dans les principaux domaines communs d'intervention économique et sociale du Secrétariat de l'ONU.

Sous-programme 1

Appui au Conseil économique et social et coordination

Objectif de l'Organisation : Renforcer le rôle de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social pour promouvoir une plus grande cohérence et une meilleure intégration dans la mise en œuvre du programme de l'ONU en matière de développement, qui regroupe les objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement du rôle de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social de façon à favoriser et à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et à renforcer les liens entre le débat mené à l'échelle mondiale et les activités entreprises dans les pays en vue de la réalisation de ces objectifs, grâce notamment à l'examen ministériel annuel et au Forum pour la coopération en matière de développement	a) i) Satisfaction accrue des États Membres quant au soutien et au service des processus intergouvernementaux, y compris la qualité des rapports du Secrétaire général, les activités liées à la recherche d'un consensus et le fonctionnement du Bureau du Conseil économique et social et du Bureau de la Deuxième Commission ii) Nombre accru de coordonnateurs nationaux participant au débat consacré aux activités opérationnelles iii) Nombre accru d'États Membres satisfaits de la participation à la présentation volontaire d'exposés iv) Nombre accru d'intéressés participant au Forum pour la coopération en matière de développement
b) Renforcement du rôle du Conseil économique et social dans l'encadrement de ses organes subsidiaires et la promotion de la coordination et de la cohérence des activités menées par les organismes des Nations Unies	b) i) Toutes les questions examinées par le Conseil économique et social sont incluses s'il y a lieu dans les ordres du jour et programmes de travail des commissions techniques

- ii) Tous les organes subsidiaires du Conseil économique et social prennent, s'il y a lieu, des mesures pour donner suite aux initiatives de coordination des politiques et aux documents d'orientation du Conseil
 - iii) Nombre accru d'organismes du système des Nations Unies élaborant un plan d'action pour l'application des directives de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social concernant les activités opérationnelles consacrées au développement
- c) Renforcement du rôle du Conseil économique et social en matière de reconstruction et de développement après un conflit, notamment par l'instauration de relations plus étroites avec la Commission de consolidation de la paix
- c) i) Augmentation du nombre de recommandations et de décisions du Conseil économique et social sur les perspectives de développement à long terme des pays sortant d'un conflit
 - ii) Nombre accru d'échanges entre le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix
-

Stratégie

7.7 Le sous-programme relève du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination du Département des affaires économiques et sociales. La stratégie d'exécution consistera à :

a) Renforcer le rôle du Conseil économique et social en s'appuyant sur ses réunions ministérielles annuelles d'examen de fond, qui permettent de faire le point de la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, et sur des exposés volontaires présentés par certains pays au sujet de leur expérience concernant la réalisation de ces objectifs;

b) Promouvoir la coopération pour le développement, favoriser la cohérence et l'efficacité générales des activités de développement menées par les différents acteurs du domaine et resserrer les liens entre les activités normatives et opérationnelles de l'ONU grâce au Forum pour la coopération en matière de développement;

c) Aider l'Assemblée générale et le Conseil économique et social à donner des orientations stratégiques et ciblées aux organismes des Nations Unies œuvrant pour le développement afin d'accroître l'efficacité et la cohérence des activités opérationnelles entreprises par l'ONU dans ce domaine;

d) Promouvoir la concertation sur les questions économiques et sociales interdépendantes en organisant des réunions spéciales avec les institutions financières et commerciales internationales sur l'exécution et le suivi coordonnés et intégrés des objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement;

e) Soutenir le Comité chargé des organisations non gouvernementales pour faciliter la participation de la société civile aux travaux du Conseil économique et social sur le suivi intégré des objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, et aider les organisations non gouvernementales à acquérir les capacités requises pour prendre part aux travaux et activités de l'ONU, notamment à l'aide des outils et des données relatifs à la gestion des connaissances accessibles en ligne;

f) Promouvoir une stratégie globale et intégrée de suivi et de mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies dans le cadre des travaux des commissions techniques du Conseil économique et social, notamment par un traitement plus cohérent et intégré des questions sociales, économiques, financières, environnementales et de développement;

g) Assister le Conseil économique et social, en coopération avec l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, dans les travaux qu'il mène sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit, comme l'ont prescrit le Conseil économique et social et l'Assemblée générale, et l'aider à mettre au point une stratégie de développement dans les situations d'après conflit, en s'appuyant sur les conseils de la Commission de consolidation de la paix et les enseignements tirés de la participation à ses travaux;

h) Renforcer la collaboration du Conseil économique et social avec les parties prenantes pertinentes dans le secteur privé et la société civile, notamment les associations d'humanitaristes et d'universitaires et les médias, et s'assurer que les objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, sont présentés comme il sied.

Sous-programme 2

Problématique de l'égalité des sexes et promotion de la femme

Objectif de l'Organisation : Accélérer l'avènement de l'égalité des sexes et la réalisation des objectifs concernant la promotion de la femme, notamment sa capacité de jouir pleinement de ses droits fondamentaux

Réalisations escomptées du Secrétariat

Progrès en matière d'égalité des sexes et de lutte contre la discrimination sexiste grâce à un effort de promotion de l'application intégrale et effective du Programme d'action de Beijing, des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, du Document final du Sommet mondial de 2005 et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Indicateurs de succès

a) i) Nombre accru de déclarations dans lesquelles les États Membres et les groupes régionaux présentent les mesures prises aux niveaux national et régional pour appliquer le Programme d'action de Beijing, les textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, le Document final du Sommet mondial de 2005 et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

- | | |
|---|---|
| b) Renforcement de la capacité de la Commission de la condition de la femme de s'acquitter de son mandat, notamment de promouvoir l'institutionnalisation de l'égalité des sexes dans tous les domaines de la vie politique, économique et sociale | ii) Nombre accru de visiteurs accédant au site Web de la Division de la promotion de la femme et de pages consultées sur ce site pour la recherche d'informations, de documents et de publications sur l'égalité des sexes |
| c) Renforcement de la transversalisation de la problématique hommes-femmes au sein du système des Nations Unies | b) i) Nombre accru d'États Membres rendant compte à la Commission de la condition de la femme des mesures qu'ils ont prises dans des domaines liés au thème prioritaire de la Commission

ii) Nombre accru d'organisations non gouvernementales participant aux activités de la Commission de la condition de la femme |
| d) Meilleure connaissance des mesures d'application de toutes les résolutions et décisions pertinentes portant sur la problématique hommes-femmes et concernant notamment les femmes, la paix et la sécurité, et renforcement du soutien politique dont elles bénéficient | c) Nombre accru de mesures prises par les organismes des Nations Unies pour améliorer l'équilibre entre les sexes et tenir compte de la problématique hommes-femmes dans leurs politiques, programmes et projets

d) Nombre accru d'initiatives prises par les divers organismes des Nations Unies pour mettre en œuvre le plan d'action actualisé concernant l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité |
-

Stratégie

7.8 Le sous-programme relève du Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme et de la Division de la promotion de la femme. La stratégie d'exécution consistera à :

a) Inciter les États Membres et les organes intergouvernementaux à soutenir activement l'exécution intégrale et effective des décisions relatives à l'égalité des sexes et la prise en compte systématique des questions connexes, en particulier celles qui figurent dans le Document final du Sommet mondial de 2005, la Déclaration du Millénaire, les textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et d'autres résolutions et décisions, notamment les conclusions concertées 1997/2 du Conseil économique et social et la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, ainsi que dans les obligations souscrites au titre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;

b) Éclairer les questions nouvelles concernant l'égalité des sexes et la promotion de la femme en menant des études et des analyses et en proposant des mesures fondées sur des observations factuelles, en surveillant l'application des recommandations et des textes émanant des organes intergouvernementaux et en élargissant la diffusion;

c) Optimiser le fonctionnement des organes intergouvernementaux, notamment la Commission de la condition de la femme, en effectuant des recherches et des analyses pertinentes, en présentant des propositions novatrices de renforcement des méthodes de travail et en facilitant la participation de la société civile aux mécanismes intergouvernementaux;

d) Fournir sur demande des conseils techniques aux niveaux régional et national, en vue de renforcer les capacités d'application du Programme d'action de Beijing ainsi que de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et du Protocole facultatif s'y rapportant;

e) Promouvoir l'application de la stratégie consistant à prendre systématiquement en compte l'égalité des sexes dans l'ensemble des politiques et programmes et des mécanismes intergouvernementaux, faciliter la collaboration entre les institutions et suivre l'élaboration des politiques, des méthodes et des outils;

f) Favoriser l'amélioration de la condition de la femme dans les organismes des Nations Unies, notamment en encourageant la parité des sexes et l'instauration de conditions de travail non sexistes et en suivant l'état de la réalisation de ces objectifs.

Sous-programme 3

Politiques sociales et développement social

Objectif de l'Organisation : Renforcer la coopération internationale dans le domaine du développement social

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Attention accrue à la lutte contre la pauvreté, à la création d'emplois et à l'insertion sociale, surtout dans le cas des personnes âgées, des personnes handicapées, des familles, des jeunes et des peuples autochtones	a) Pourcentage de projets de recommandation repris dans la formulation des résolutions, décisions et conclusions concertées
b) Amélioration des connaissances et des compétences relatives à l'application des politiques sociales aux niveaux national et local	b) Augmentation des effectifs nationaux formés à l'application des politiques sociales aux niveaux national et local
c) Amélioration de la connaissance et de l'appréciation des questions de développement social par les gouvernements, la société civile et le secteur privé	c) i) Nombre accru de consultations et de téléchargements de données de recherche et d'analyse enregistrées sur le site Web de la Division ii) Nombre accru de réunions multipartites sur les questions liées au développement social

Stratégie

7.9 Le sous-programme relève de la Division des politiques sociales et du développement social. La stratégie d'exécution consistera à :

a) Faire mieux connaître les engagements souscrits lors des conférences et réunions au sommet pertinentes organisées sous l'égide de l'ONU, notamment le Sommet mondial pour le développement social et la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la Convention relative aux droits des personnes handicapées, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les décisions et recommandations de l'Instance permanente sur les questions autochtones et les principaux plans d'action internationaux, en particulier le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, ainsi que d'autres programmes d'action, visant notamment les personnes handicapées et les jeunes, la deuxième Décennie internationale des peuples autochtones et les décisions figurant dans les résolutions de l'Assemblée générale, comme celles relatives à l'Année internationale des coopératives, au plan d'action dans l'ensemble du système des Nations Unies concernant la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté sur le thème « Plein-emploi et travail décent pour tous » et aux préparatifs de la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille, et en appuyer le suivi et l'application intégrés, dans le cadre général défini par la Déclaration du Millénaire et le Document final du Sommet mondial de 2005, en veillant à mieux prendre en compte les problèmes et les objectifs socioéconomiques lors de la prise de décisions;

b) Consolider les activités de recherche et d'analyse, améliorer, rationaliser et simplifier les méthodes de travail en vigueur et faciliter la participation de la société civile aux mécanismes intergouvernementaux en vue, notamment, d'optimiser le fonctionnement des organes intergouvernementaux et des organes d'experts, y compris les travaux de la Commission du développement social, de l'Instance permanente sur les questions autochtones et de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées;

c) S'employer à mieux faire connaître les nouveaux enjeux du développement social et à mobiliser les énergies en leur faveur en produisant des études, des analyses et des rapports sur les moyens d'y répondre, en collaboration et en concertation étroites avec d'autres organismes des Nations Unies, de manière à recommander aux États Membres des mesures concrètes;

d) Prodiguer des conseils techniques aux niveaux régional et national dans le cadre d'activités de formation et de renforcement des capacités;

e) Sensibiliser et rallier la société civile à l'action de l'ONU en faveur du développement social.

Sous-programme 4 Développement durable

Objectif de l'Organisation : Hâter la réalisation des objectifs de développement durable et des engagements pris en la matière, conformément aux objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire et les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU, dont le Sommet mondial pour le développement durable

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Débat et consensus véritables sur les principaux problèmes de développement durable et les volets prioritaires du programme de travail pluriannuel de façon à progresser dans la réalisation des objectifs fixés dans les domaines des forêts, de la biodiversité, de la biotechnologie, du tourisme et des montagnes	a) Pourcentage accru d'États Membres ayant exprimé leur satisfaction quant au soutien et au service des processus intergouvernementaux, notamment aux activités relatives à la recherche d'un consensus, au fonctionnement du Bureau de la Commission du développement durable, au Salon du partenariat de ladite commission, au Centre de formation et à la participation des grands groupes
b) Renforcement de l'accès à des renseignements et à des connaissances plus compréhensibles sur les possibilités d'orientation et sur les mesures concrètes à appliquer pour que l'objectif de développement durable recueille l'adhésion et soit atteint aux niveaux local, national, régional et international	b) i) Nombre accru de contributions des États Membres aux bases de données sur les études de cas, les partenariats, les pratiques de référence et les enseignements tirés de l'expérience ii) Nombre accru de consultations et de téléchargements enregistrés sur le site Web de la Division du développement durable pour la recherche d'informations, de documents et de publications
c) Renforcement des capacités techniques, humaines et institutionnelles des pays en développement ou en transition en matière d'application de plans et de stratégies nationales de développement durable de l'énergie, des ressources en eau et des ressources naturelles, ainsi que de consommation et de production durables	c) i) Nombre accru de pays estimant que les services consultatifs, de coopération technique et de renforcement des capacités dont ils bénéficient les aident à atteindre leurs objectifs de développement durable ii) Nombre accru d'agents nationaux formés, et donc amélioration des connaissances et des compétences

Stratégie

7.10 Le sous-programme relève de la Division du développement durable. La stratégie d'exécution consistera à :

a) Promouvoir l'efficacité, la cohérence et la coordination dans la mise en œuvre aux niveaux national, régional et mondial du programme de l'ONU en matière de développement durable, notamment Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, ainsi que le Programme d'action pour le développement durable des

petits États insulaires en développement et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre de ce programme d'action, en s'attachant plus particulièrement à ce que les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement durable soient mieux pris en compte, grâce notamment à des stratégies nationales de développement durable;

b) Dispenser un véritable appui technique, notamment en matière de formulation et d'analyse des politiques, aux organes intergouvernementaux, en particulier à la Commission du développement durable et à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui aura lieu en 2012;

c) Appuyer de manière concertée et cohérente les activités interinstitutionnelles menées à l'échelle du système aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable;

d) Fournir aux États Membres, notamment les petits États insulaires en développement qui en font la demande, des services techniques et des avis de politique générale pour renforcer leur capacité d'établir, d'appliquer, de suivre et d'évaluer des stratégies nationales de développement durable et des plans d'action pour la consommation et la production durables, ainsi que des mesures et des stratégies de gestion de leurs ressources en eau et en énergie et d'intervention face aux changements climatiques, et leur capacité de mettre en place des systèmes efficaces d'information, de suivi, d'examen et d'établissement de rapports aux niveaux national et régional;

e) Renforcer la coopération avec les grands groupes et trouver de nouvelles possibilités de les associer plus étroitement aux activités menées par l'ONU dans le domaine du développement durable;

f) Analyser et évaluer en profondeur les progrès accomplis vers l'avènement du développement durable, notamment les enseignements tirés de l'expérience, les pratiques de référence et les nouveaux problèmes, et procéder à une analyse intersectorielle du développement durable portant sur l'économie, l'énergie, les changements climatiques, l'eau et les ressources naturelles;

g) Administrer des sites Web et des bases de données consacrés au développement durable dans une optique de transparence, de convivialité et d'accessibilité croissantes;

h) Communiquer des informations et des comptes rendus sur les partenariats au service du développement durable à la Commission du développement durable et aux États Membres.

Sous-programme 5 Statistique

Objectif de l'Organisation : Perfectionner le système statistique mondial afin de produire des statistiques nationales de qualité, facilement accessibles et comparables à l'usage des décideurs et autres utilisateurs nationaux et internationaux

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement du système statistique mondial, grâce à la participation plus active des pays et à une collaboration plus étroite entre les organisations internationales, se traduisant notamment par des progrès dans l'harmonisation et la rationalisation des indicateurs de développement	<p>a) i) Augmentation du nombre de représentants de pays et d'organisations internationales aux sessions de la Commission de statistique, aux ateliers, aux réunions d'experts et aux séminaires</p> <p>ii) Augmentation du nombre de réunions de coordination organisées en collaboration avec des organisations internationales dans les domaines de la rationalisation et de l'harmonisation des indicateurs de développement</p>
b) Utilisation plus efficace et systématique, par les gouvernements, les organisations internationales, les établissements de recherche, le secteur privé et le public, des données statistiques et des directives techniques produites dans le cadre du sous-programme	<p>b) i) Accroissement du nombre de questions au sujet des données statistiques</p> <p>ii) Augmentation du nombre de consultations enregistrées sur le site Web de la Division de statistique pour la recherche d'informations, de documents et de publications</p>
c) Renforcement de la capacité des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, d'établir, de compiler, d'archiver, d'analyser et de publier régulièrement des statistiques officielles et des indicateurs dans les domaines économique, social, démographique et environnemental, de manière à produire des données de qualité à l'usage des décideurs et du grand public	c) Accroissement du pourcentage de participants ayant exploité les connaissances acquises dans les ateliers de formation

Stratégie

7.11 Le sous-programme relève de la Division de statistique, élément central du système statistique mondial de l'ONU, qui comprend les bureaux de statistique nationaux ainsi que des organisations internationales et des organismes de la société civile œuvrant dans le domaine des statistiques officielles, sous la conduite de la Commission de statistique de l'Organisation. La stratégie d'exécution consistera à :

a) Élargir le rôle normatif du sous-programme dans la définition et la révision des normes statistiques, la collecte et la publication des données statistiques par les États Membres et la coordination des activités statistiques menées au niveau international, en particulier dans le domaine des nouvelles questions d'orientation générale;

b) Formuler des principes directeurs qui aideront les pays à créer et exploiter des systèmes statistiques nationaux viables fondés sur des mécanismes de prise de décisions et des principes de développement adaptés, et à utiliser les méthodes de collecte, de traitement et de diffusion des données les plus pointues, de façon à rehausser la qualité et l'accessibilité des données statistiques de portée générale;

c) Élaborer des normes et des modèles, en particulier des concepts, des définitions, des classifications et des méthodes pour la collecte, la compilation, l'archivage, l'analyse et la publication des statistiques et des indicateurs, à l'usage des autorités statistiques nationales;

d) Compiler et rendre publiques les données statistiques mondiales sur les comptes nationaux, le commerce international, l'énergie, l'activité industrielle, les questions démographiques et sociales et l'environnement, en généralisant l'usage des outils informatiques modernes, dont l'Internet, pour faciliter l'échange de données et améliorer l'accès des décideurs et autres utilisateurs nationaux et internationaux à des statistiques nationales comparables dans tous ces domaines;

e) Renforcer les systèmes statistiques nationaux, notamment ceux des pays en développement ou en transition, en renseignant les pays en question sur les méthodes existantes, en organisant des stages de formation, en encourageant la participation desdits pays aux initiatives régionales et internationales de partage des données d'expérience, et en assurant une coopération technique sous d'autres formes appropriées, notamment celle de conseils techniques à la demande;

f) Faciliter la coordination des activités internationales dans le domaine de la gestion des informations géographiques afin de favoriser l'échange de données d'expérience et l'harmonisation des instruments; encourager l'utilisation de la cartographie et des systèmes d'information géographique modernes pour la réalisation de levés aux échelles locale, nationale, régionale et mondiale, et promouvoir l'harmonisation et la normalisation des appellations géographiques;

g) Coordonner les activités statistiques menées au niveau international, en coopérant étroitement avec d'autres organisations internationales qui s'occupent de statistique de manière à renforcer le système coordonné des travaux statistiques internationaux, notamment en mettant au point des normes et des méthodes, en assurant des services d'appui technique et en diffusant des données et des indicateurs cohérents et de qualité, et en particulier en faisant appel aux nouveaux outils informatiques, dont l'Internet, pour améliorer la cohérence des activités statistiques de l'ensemble des organismes des Nations Unies.

Sous-programme 6 Population

Objectif de l'Organisation : Offrir à la communauté internationale plus de moyens pour régler les problèmes de population actuels et futurs et prendre en compte les aspects démographiques du développement aux niveaux national et international

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Facilitation concrète de l'examen par les États Membres des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des textes issus de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale et des conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines sociaux et économiques liés à la population et au développement, y compris le Sommet du Millénaire et le Sommet mondial de 2005	a) Tous les documents produits pour la Commission de la population et du développement dans le cadre du sous-programme sont communiqués aux États Membres en temps voulu
b) Sensibilisation accrue de la communauté internationale aux questions de population actuelles et futures, et amélioration de la connaissance et de la compréhension des problèmes au niveau national, notamment en ce qui concerne la fécondité, la mortalité, les migrations, le VIH/sida, l'urbanisation, la croissance démographique, le vieillissement de la population et l'environnement	b) Multiplication des échanges entre le sous-programme et d'autres acteurs jouant un rôle essentiel dans le traitement des questions de population
c) Amélioration de l'accessibilité et de la ponctualité des informations et données démographiques utiles aux États Membres, aux organismes des Nations Unies, à la société civile et aux universités	c) Nombre accru d'abonnés au service d'information par courriel de la Division de la population

Stratégie

7.12 Le sous-programme relève de la Division de la population. Pour atteindre l'objectif susmentionné, il faudra :

a) Fournir un appui fonctionnel aux organes des Nations Unies, en particulier à la Commission de la population et du développement, et apprécier l'état de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment des objectifs du Millénaire pour le développement;

b) Faciliter les débats d'experts ou de représentants gouvernementaux sur les questions de population importantes ou nouvelles;

c) Étudier en profondeur les questions de population et les évolutions démographiques touchant à la fécondité, à la mortalité, aux migrations internationales et internes, au VIH/sida, à l'urbanisation, à la croissance démographique, au vieillissement de la population, aux perspectives démographiques, aux politiques en matière de population et aux aspects démographiques du développement;

d) Diffuser les informations en matière de population et les conclusions générales des études démographiques, notamment sur le site Web de la Division;

e) Renforcer la capacité de traiter les questions de population au niveau national en organisant des ateliers ou en distribuant des supports techniques tels que des manuels et des logiciels.

Sous-programme 7

Politiques et analyse du développement

Objectif de l'Organisation : Amener les organes intergouvernementaux à s'entendre sur les politiques et les mesures économiques requises aux niveaux national et international pour améliorer les perspectives de développement à long terme en intensifiant les débats internationaux sur les questions et les problèmes de développement nouveaux et futurs et sur la situation économique mondiale

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Intensification des débats internationaux, obtenue en aidant l'Assemblée générale et le Conseil économique et social à cerner et comprendre les questions et les problèmes de développement économique actuels et futurs, en particulier en vue de progresser dans la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, et compte dûment tenu des incidences des grands problèmes multisectoriels sur les activités internationales de développement	a) i) Augmentation du nombre de résolutions et de décisions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social au sujet des politiques et des mesures économiques consacrées à la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international ii) Augmentation du pourcentage des États Membres ayant participé à des enquêtes qui estiment que les principaux rapports analytiques sont « utiles » ou « très utiles »
b) Accroissement de la sensibilisation et approfondissement du dialogue sur la situation économique mondiale, notamment en favorisant et en propageant une vision commune du système des Nations Unies sur les perspectives économiques mondiales et sur leurs implications pour l'avenir des pays en développement	b) i) Augmentation du nombre de références dans les publications officielles aux analyses effectuées par la Division de l'analyse des politiques de développement sur la situation économique mondiale ii) Augmentation du nombre de téléchargements enregistrés sur le site Web de la Division de l'analyse des politiques de développement pour l'acquisition d'informations, de documents et de publications

- | | |
|---|--|
| <p>c) Renforcement de la capacité des pays en développement d'intégrer des politiques macroéconomiques, environnementales et sociales à leurs stratégies nationales de développement et de parvenir à une stabilisation macroéconomique compatible avec les objectifs à long terme de la lutte contre la pauvreté et du développement durable</p> | <p>c) Accroissement du nombre de pays en développement qui ont formulé des propositions et des plans concernant l'intégration de politiques macroéconomiques et sociales à leurs stratégies nationales de développement en mettant l'accent sur le développement durable</p> |
|---|--|
-

Stratégie

7.13 Le sous-programme relève de la Division de l'analyse des politiques de développement. La stratégie d'exécution consistera avant tout à :

a) Analyser les nouvelles questions économiques au titre du programme des Nations Unies en matière de développement et les mesures à prendre pour promouvoir le développement dans les pays en développement, surtout ceux qui ont les plus grandes difficultés à atteindre les objectifs adoptés au niveau international, en insistant pour qu'il soit mieux tenu compte des problèmes et des objectifs socioéconomiques lors de la prise de décisions et en s'appuyant sur un système intégré de suivi et d'analyse, le tout en collaboration et en concertation étroites avec d'autres organismes des Nations Unies. Un véritable appui technique viendra étayer les travaux du Comité des politiques de développement;

b) Élargir la diffusion de *La situation économique et sociale dans le monde*, de *Situation et perspectives de l'économique mondiale* et des rapports du Comité des politiques de développement dans les universités, les établissements de recherche et les autres organismes qui s'occupent de développement, ainsi qu'auprès des décideurs des États Membres;

c) Mettre au point une vision commune, au sein du système des Nations Unies, en ce qui concerne la situation macroéconomique mondiale immédiate et les perspectives d'avenir, ainsi que l'établissement d'évaluations fiables et rapides des avantages que présente la coordination des politiques macroéconomiques internationales, en optimisant les prévisions économiques mondiales et les principes de modélisation et en collaborant avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et les commissions régionales;

d) Effectuer des échanges sur les questions de fond avec les institutions de développement, parmi lesquelles les universités et les établissements de recherche, notamment en aidant d'autres organismes des Nations Unies à renforcer leur capacité d'analyse des incidences des problèmes multisectoriels sur les politiques de développement économique;

e) Aider l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité en leur communiquant des renseignements sur les structures, les résultats et les perspectives économiques des pays, ainsi que sur les questions connexes, de manière à faciliter leur examen des situations de conflit et d'après conflit et de leur analyse des orientations adoptées aux niveaux international, régional et national pour faciliter la consolidation et le maintien de la paix;

f) Aider les pays en développement à renforcer leur capacité d'exploiter les outils d'analyse et de suivi qui leur permettront de définir plus facilement des stratégies nationales visant à atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, surtout en ce qui concerne l'articulation des politiques macroéconomiques, des objectifs de réduction de la pauvreté et du développement durable. Les activités de renforcement des capacités sont entreprises compte tenu des domaines prioritaires du programme et avec l'appui du Bureau de renforcement des capacités du Département des affaires économiques et sociales. Elles seront exécutées, s'il y a lieu, par les services du Département et en coopération avec d'autres acteurs s'occupant de développement;

g) Aider les pays les moins avancés, et ceux qui passent à la catégorie supérieure, à renforcer leur capacité de surmonter les difficultés structurelles auxquelles ils se heurtent en matière de développement et à recenser leurs besoins et les possibilités qui s'offrent à eux s'agissant de mettre la coopération économique internationale au service de leur stratégie de reclassement.

Sous programme 8 Administration et gestion du développement

Objectif de l'Organisation : Favoriser la mise en place d'administrations et de services publics efficaces, efficients, transparents, responsables et axés sur les citoyens

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Amélioration de l'accès aux informations, de l'échange de connaissances et de la création de partenariats grâce au Réseau d'information en ligne des Nations Unies sur l'administration et à l'Espace de connaissances sur l'administration publique	a) i) Nombre accru de visites/consultations et téléchargements à partir du Réseau d'information en ligne des Nations Unies sur l'administration ii) Nombre accru de parties prenantes dans le domaine de l'administration publique et de la gouvernance bénéficiant de l'exploitation d'une base de connaissances en ligne sur l'administration publique
b) Approfondissement du dialogue et augmentation du nombre de décisions et de mesures en ce qui concerne les questions d'administration publique et de gouvernance	b) i) Nombre accru de références, de recommandations et de décisions dans les résolutions des organes intergouvernementaux ii) Nombre accru de références, de recommandations et de décisions tirées des publications et des produits de la Division de l'administration publique et de la gestion du développement dans les plans et les politiques nationaux

- | | |
|--|---|
| <p>c) Capacité accrue des gouvernements nationaux et locaux de renforcer le professionnalisme, la responsabilisation et l'excellence dans la fonction publique</p> | <p>c) i) Nombre accru d'inscriptions pour le prix Champion du service public décerné par l'ONU et la Journée des Nations Unies pour la fonction publique</p> <p>ii) Nombre accru de participants à la formation, notamment en ligne</p> <p>iii) Nombre accru de recommandations méthodologiques et techniques mises en œuvre par les gouvernements à la suite de services consultatifs et de projets de coopération technique</p> |
|--|---|

Stratégie

7.14 Le sous-programme relève de la Division de l'administration publique et de la gestion du développement. La stratégie repose sur une démarche intégrée et, pour assurer les réalisations escomptées susmentionnées, axe ses activités sur le renforcement des capacités institutionnelles et des compétences, la mise au point de l'administration en ligne ou mobile, et l'engagement des citoyens et les technologies de l'information et des communications au service de la gestion du développement. Elle vise à :

- a) Apporter un appui technique à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social, au Comité d'experts de l'administration publique et en ce qui concerne le prix Champion du service public décerné par l'ONU et la Journée des Nations Unies pour la fonction publique;
- b) Promouvoir, parmi les États Membres, une meilleure connaissance et l'adoption d'approches communes et de politiques générales viables dans des domaines clés touchant la gestion des affaires publiques et du développement;
- c) Renforcer les partenariats et la coopération avec d'autres organisations internationales, régionales et professionnelles, tant publiques que privées, appartenant ou non au système des Nations Unies, afin de constituer une base de connaissances mondiale en ligne en matière d'administration publique et de gestion du développement qui soit complète, utile et facile d'accès;
- d) Fournir des services de recherche analytique, de sensibilisation, de consultation, de formation et de diffusion des connaissances, en particulier dans les pays ou les institutions qui ont demandé de l'aide, et dans les pays en développement, notamment parmi les moins avancés, les pays sortant d'un conflit ou d'une crise et les pays à économie en transition.

Sous-programme 9 Gestion durable des forêts

Objectif de l'Organisation : Consolider les engagements politiques à long terme en faveur de la gestion, de la protection et du développement durable de tous les types de forêts aux niveaux national, régional et mondial, et promouvoir la réalisation des objectifs internationaux concernant les forêts, en particulier l'application effective de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Dialogue international constructif sur la gestion durable des forêts, notamment sur les forêts et le développement économique et les moyens d'application d'une gestion durable des ressources forestières	a) i) Augmentation du nombre de décisions, de rapports et de résumés du Président sur la gestion plus durable des forêts à tous les niveaux
b) Progrès dans le suivi et l'évaluation de l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et de l'état de la réalisation des objectifs internationaux concernant les forêts, ainsi que dans la présentation de rapports sur la question	b) Augmentation du nombre de rapports établis par les pays et d'autres acteurs sur les progrès accomplis dans l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant toutes les forêts et dans la réalisation des objectifs internationaux concernant les forêts
c) Meilleures coopération, concertation et coordination internationales dans le domaine des forêts, au moyen d'une gestion améliorée et plus efficace des connaissances des pouvoirs publics, des grands groupes et des organisations, des mécanismes et des instances concernés, dont le Partenariat de collaboration sur les forêts	c) Nombre accru de partenariats, d'activités concertées et d'initiatives engagées par les pays, les régions et les organisations pour appuyer le dialogue international sur les politiques forestières
d) Amélioration de la sensibilisation et de l'appui concernant les mesures prises aux échelons national, régional et mondial en matière de gestion durable des forêts	d) Nombre accru de plans d'action nationaux, régionaux et mondiaux

Stratégie

7.15 Le sous-programme relève du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts. La stratégie vise à :

a) Appuyer les efforts visant à appliquer l'instrument juridiquement non contraignant concernant toutes les forêts et à réaliser les objectifs internationaux concernant les forêts, accroître la coopération grâce notamment à des initiatives dirigées par des pays ou des régions et appuyer également l'interaction entre le Forum des Nations Unies sur les forêts et les mécanismes, les institutions, les instruments, les organismes et les processus régionaux et sous-régionaux pertinents, avec la participation des grands groupes et des autres parties prenantes;

b) Faire mieux connaître et promouvoir, dans le cadre de programmes nationaux, les dispositions en faveur des forêts figurant dans les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire, dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies et dans les accords internationaux conclus depuis 1992, ainsi que les objectifs définis par le Groupe d'experts ou Forum intergouvernemental sur les forêts et le Forum des Nations Unies sur les forêts;

c) Apporter un appui technique aux instances intergouvernementales, en particulier le Forum des Nations Unies sur les forêts, en vue de l'élaboration progressive des politiques, de la poursuite du dialogue et de la conclusion d'accords;

d) Soutenir le Partenariat de collaboration sur les forêts ainsi que les autres organisations internationales et régionales, instances, mécanismes et grands groupes compétents afin de renforcer la coopération et la concertation sur les politiques et les programmes forestiers et sur les questions connexes grâce à l'échange d'informations et au renforcement des capacités;

e) Faciliter, suivre et évaluer les progrès accomplis aux niveaux national, régional et mondial en matière de développement durable des forêts et en rendre compte dans des rapports, entreprendre des travaux de recherche et des analyses sur la question et en publier les données et les résultats, notamment grâce à l'utilisation accrue des outils informatiques;

f) Fournir un appui technique dans le cadre du processus de facilitation de la mise au point et de l'utilisation des moyens d'application en tenant compte des besoins particuliers et des spécificités des pays africains, des pays les moins avancés, des pays à faible couverture forestière, des pays à forte couverture forestière où la déforestation est faible et des petits États insulaires en développement;

g) Aider à renforcer la coopération régionale et internationale, notamment les partenariats Nord-Nord, Sud-Sud et secteur public/secteur privé pour la gestion durable des forêts dans le cadre d'ateliers et de réunions consacrés à l'échange d'informations et de données d'expérience;

h) Fournir un appui fonctionnel propre à faciliter la diffusion de connaissances et d'informations techniques et scientifiques, notamment grâce à un site Web plus convivial et facile d'accès;

i) Aider les États Membres qui le demandent à formuler et appliquer des stratégies de conservation et de reconstitution des forêts et à accroître les zones forestières sous gestion durable afin de conserver et améliorer leurs ressources forestières et d'en tirer des avantages accrus.

Sous programme 10 Financement du développement

Objectif de l'Organisation : Promouvoir et appuyer le suivi permanent des accords et des engagements scellés en 2002 à la Conférence internationale sur le financement du développement tels qu'énoncés dans le Consensus de Monterrey, dans le document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, telle qu'énoncée dans la Déclaration de Doha sur le financement du développement (2008) et dans le Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, ainsi que le financement des dispositions relatives au développement figurant dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par l'ONU dans les domaines économique et social, notamment des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, le Document final du Sommet mondial de 2005 et les textes issus de la Réunion plénière de haut niveau de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Suivi effectif et multipartite de la mise en œuvre et du suivi du Consensus de Monterrey, de la Déclaration de Doha sur le financement du développement, du Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement et des décisions connexes	a) Augmentation du nombre de contributions à l'évaluation analytique annuelle de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, de la Déclaration de Doha sur le financement du développement, du Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement et des décisions connexes
b) Rôle renforcé et utilisation plus large de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ainsi que des organes intergouvernementaux et organes délibérants compétents d'autres acteurs institutionnels, à des fins de suivi et de coordination des conférences	b) Nombre et portée accrus des accords conclus et des engagements pris par les États Membres à l'issue des débats intergouvernementaux au sein de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ainsi que dans les organes intergouvernementaux ou organes délibérants d'autres acteurs institutionnels concernés, à des fins de suivi et de coordination des conférences
c) Engagement plus entier des gouvernements, coopération et interaction plus étroites entre tous les acteurs institutionnels et non institutionnels participant au financement du développement en vue d'assurer convenablement le suivi de l'application des accords conclus et des engagements pris aux Conférences de Monterrey et de Doha sur le financement du développement et à la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement	c) Nombre et impact accrus des consultations, ateliers, séminaires multipartites et des autres réunions sur le financement du développement, notamment par les institutions internationales financières et du commerce et les entités concernées de la société civile et du secteur privé

Stratégie

7.16 Le sous-programme relève du Bureau du financement du développement. La stratégie vise à :

a) Assurer, au Secrétariat de l'ONU, la coordination générale de toutes les activités de suivi de l'application, aux niveaux national, régional et mondial, des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement (2002), de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey (2008) et de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement (2009); à ce titre, intensifier la collaboration et l'interaction avec les secrétariats des grandes institutions concernées, les commissions régionales et les banques régionales de développement, la société civile et le secteur des entreprises;

b) Défendre au sein de l'ONU une approche cohérente et intégrée des questions relatives au financement du développement, pour favoriser l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous les auspices de l'ONU dans les domaines économique et social, notamment de la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, dans le Document final du Sommet mondial de 2005 et dans les textes issus de la Réunion plénière de haut niveau de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale;

c) Fournir des services techniques de secrétariat – à savoir notamment l'établissement des rapports multipartites et autres documents – aux instances intergouvernementales chargées du suivi des Conférences de Monterrey et de Doha sur le financement du développement, de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, du Sommet mondial de 2005 et de la Réunion plénière de haut niveau de la soixante-cinquième session de l'assemblée générale, en particulier en ce qui concerne la cohérence et la cohésion des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux d'appui au développement;

d) Organiser, en collaboration avec des experts des secteurs public et privé, des universitaires et des acteurs de la société civile, des consultations, ateliers, tables rondes multipartites et autres activités visant à mieux permettre aux États Membres d'honorer leurs engagements, tels qu'ils sont énoncés dans le Consensus de Monterrey, la Déclaration de Doha sur le financement du développement, le Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement et les textes connexes.

Textes portant autorisation

Résolutions de l'Assemblée générale

- | | |
|--------|---|
| 47/190 | Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (sous-programmes 4, 5, 6 et 7) |
| 47/191 | Arrangements institutionnels pour le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (sous-programmes 4, 5 et 6) |

- 50/227 Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes (sous-programmes 1 et 7)
- 51/176 Application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (sous-programmes 5 et 6)
- 51/240 Agenda pour le développement (tous les sous-programmes)
- 55/2 Déclaration du Millénaire (tous les sous-programmes)
- 55/279 Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (tous les sous-programmes)
- 57/144 Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire (tous les sous-programmes)
- 57/253 Sommet mondial pour le développement durable (tous les sous-programmes)
- 57/270 B Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social (tous les sous-programmes)
- 58/220 Coopération économique et technique entre pays en développement (sous-programmes 1, 2, 3, 4, 5 et 8)
- 58/225 Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance (sous-programmes 1 et 7)
- 58/269 Renforcement de l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement (tous les sous-programmes)
- 59/243 Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale (sous-programmes 7 et 8)
- 60/1 Document final du Sommet mondial de 2005 (tous les sous-programmes)
- 60/265 Suite donnée aux dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005 consacrées au développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs convenus au niveau international (tous les sous-programmes)
- 62/131 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (sous-programmes 3, 5 et 6)
- 62/208 Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (sous-programmes 1, 2, 3 et 8)
- 64/141 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (tous les sous-programmes)

- 64/220 Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (sous-programmes 1, 2, 3 et 8)
- 64/236 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable (tous les sous-programmes)

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

- 1998/7 Importance des activités de recensement de la population pour l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence mondiale sur la population et le développement (sous-programmes 5 et 6)
- 2007/2 Le rôle du système des Nations Unies dans la promotion du plein emploi productif et d'un travail décent pour tous (tous les sous-programmes)
- 2009/12 Intégration du principe de l'égalité des sexes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies (tous les sous-programmes)
- 2009/29 Le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16 (tous les sous-programmes)

Déclarations ministérielles faites dans le cadre du débat de haut niveau de la session de fond du Conseil économique et social

- 2002 Contribution de la mise en valeur des ressources humaines, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, au processus de développement (tous les sous-programmes)
- 2003 Promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en vue d'éliminer la pauvreté et d'assurer un développement durable (tous les sous-programmes)
- 2004 Mobilisation des ressources et promotion d'un environnement propice à l'éradication de la pauvreté dans le contexte de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (tous les sous-programmes)
- 2006 Création, aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête à un plein emploi productif et un travail décent pour tous, et son impact sur le développement durable
- 2007 Renforcement de l'action menée à tous les niveaux pour promouvoir une croissance économique durable favorable aux pauvres, notamment grâce à des politiques macroéconomiques équitables

- 2007 Examen ministériel annuel sur le renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement
- 2008 Forum pour la coopération en matière de développement
- 2008 Examen ministériel annuel sur la mise en œuvre des objectifs et des engagements convenus au niveau international en ce qui a trait au développement durable

Sous-programme 1

Appui au Conseil économique et social et coordination

Résolutions de l'Assemblée générale

- 45/264 Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
- 48/162 Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
- 48/209 Activités opérationnelles de développement : bureaux extérieurs du système des Nations Unies pour le développement
- 52/12 B Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes
- 57/295 Technologies de l'information et des communications au service du développement
- 58/126 Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale
- 60/124 Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies
- 60/180 La Commission de consolidation de la paix
- 60/252 Sommet mondial sur la société de l'information
- 61/16 Renforcement du Conseil économique et social
- 62/208 Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- 63/311 Cohérence du système des Nations Unies

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

- 1986/72 Protection contre les produits nocifs pour la santé et l'environnement
- 1996/31 Relation aux fins de consultation entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales
- 1999/5 Élimination de la pauvreté et renforcement des capacités
- 1999/6 Suite donnée à la résolution 53/192 de l'Assemblée générale

- 1999/51 Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes, et coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods
- 2000/19 Financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- 2001/27 Application des résolutions 50/227 et 52/12 B de l'Assemblée générale : amélioration des méthodes de travail des commissions techniques du Conseil économique et social
- 2001/210 Création du Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications
- 2002/225 Création d'un fonds général de contributions volontaires à l'appui des activités du Réseau régional informel ONU-ONG
- 2005/221 Thème et programme de travail pluriannuel pour le débat consacré aux questions de coordination de la session de fond de 2006 du Conseil économique et social
- 2009/1 Progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- 2009/4 Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

Conclusions concertées du Conseil économique et social

- 1995/1 Coordination du suivi par les organismes du système des Nations Unies et application des résultats des grandes conférences internationales organisées par l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
- 1997/1 Promotion d'un environnement favorable au développement : courants financiers, y compris flux de capitaux, investissements et commerce
- 2000/2 Évaluation des progrès réalisés au sein du système des Nations Unies, dans le cadre de conférences d'examen, en ce qui concerne la promotion de l'application et du suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
- 2001/1 Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement, s'agissant en particulier de l'accès aux connaissances et aux technologies, surtout dans le domaine de l'information et de la communication, et de leur transfert, notamment grâce à des partenariats institués avec les intéressés, y compris le secteur privé

- 2002/1 Comment renforcer davantage le Conseil économique et social en mettant à profit ses succès récents, pour l'aider à remplir le rôle qui lui a été assigné dans la Charte des Nations Unies, conformément à la Déclaration du Millénaire (tous les sous-programmes)
- 2008/2 Progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- 2008/4 Mesures tendant à améliorer la procédure de présentation des rapports quadriennaux
- 2008/5 Renforcement de la Section des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat
- 2008/29 Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16
- 2009/1 Progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- 2009/4 Groupe consultatif ad hoc sur Haïti
- 2009/32 Pays africains qui sortent d'un conflit

Déclarations ministérielles faites dans le cadre du débat de haut niveau de la session de fond du Conseil économique et social

- 1998 Accès aux marchés : faits nouveaux intervenus depuis le Cycle d'Uruguay, incidences, perspectives et problèmes, en particulier pour les pays en développement et les pays les moins avancés, dans le cadre de la mondialisation et de la libéralisation
- 1999 Le rôle de l'emploi et du travail dans l'élimination de la pauvreté : l'autonomisation et la promotion de la femme
- 2000 Développement et coopération internationale au XXI^e siècle : le rôle des technologies de l'information dans le cadre d'une économie mondiale à forte intensité de connaissances
- 2001 Le rôle du système des Nations Unies en ce qui concerne l'appui aux efforts des pays africains pour parvenir à un développement durable

Sous-programme 2
Problématique de l'égalité des sexes et promotion de la femme

Résolutions de l'Assemblée générale

- 34/180 Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

- 54/4 Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- 54/134 Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes
- 59/164 Amélioration de la situation des femmes dans les organismes des Nations Unies
- 59/167 Élimination de toutes les formes de violence contre les femmes, y compris les crimes définis dans le document final issu de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »
- 63/156 Traite des femmes et des filles
- 63/157 Activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
- 64/137 Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes
- 64/139 Violence à l'égard des travailleuses migrantes
- 64/140 Amélioration de la condition de la femme en milieu rural
- 64/141 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 64/217 Participation des femmes au développement

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

- 76 (V) Communications relatives à la condition de la femme
- 304 (XI) Rapport de la Commission de la condition de la femme (quatrième session)
- 1992/19 Communications relatives à la condition de la femme
- 1996/6 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
- 1996/31 Relations aux fins de consultations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales
- 1998/26 Promotion de la femme : mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et rôle des activités opérationnelles dans la promotion, en particulier, du renforcement des capacités et de la mobilisation des ressources pour accroître la participation des femmes au développement
- 1999/257 Renforcement de la capacité de la Commission de la condition de la femme de continuer de mener à bien son mandat

- 2004/4 Examen des conclusions concertées 1997/2 du Conseil économique et social sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
- 2005/232 Déclaration de la Commission de la condition de la femme à l'occasion du dixième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
- 2009/12 Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
- 2009/13 Activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
- 2009/14 Situation des Palestiniennes et aide à leur apporter
- 2009/15 Futures organisations des travaux et méthodes de travail de la Commission de la condition de la femme
- 2009/16 Groupe de travail de la Commission de la condition de la femme chargé d'étudier les communications relatives à la condition de la femme

Conclusions concertées du Conseil économique et social

- 1997/2 Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies

Résolutions du Conseil de sécurité

- 1325 (2000) Les femmes, la paix et la sécurité
- 1820 (2008) Actes de violence sexuelle à l'égard des civils dans les conflits armés
- 1888 (2009) Violence sexuelle à l'égard des femmes et des enfants dans les situations de conflit armé
- 1889 (2009) Les femmes et la paix et la sécurité

Sous-programme 3
Politiques sociales et développement social

Résolutions de l'Assemblée générale

- S-24/2 Nouvelles initiatives de développement social
- 47/90 Le rôle des coopératives au regard des nouvelles tendances économiques et sociales
- 47/196 Institution d'une Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté
- 50/81 Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà

- 50/107 Célébration de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté et proclamation de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté
- 50/144 Pour la pleine intégration des handicapés dans la société : application des règles pour l'égalisation des chances des handicapés et application de la Stratégie à long terme pour la mise en œuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées d'ici à l'an 2000 et au-delà
- 50/161 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social
- 60/209 Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)
- 61/295 Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
- 62/213 Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain
- 63/161 Questions autochtones
- 63/229 Rôle du microcrédit et de la microfinance dans l'élimination de la pauvreté
- 64/130 Politiques et programmes mobilisant les jeunes
- 64/131 Réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux personnes handicapées
- 64/132 Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
- 64/133 Suite donnée à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille et au-delà
- 64/135 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 64/136 Rôle des coopératives dans le développement social
- 64/154 Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif s'y rapportant
- 64/216 Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
- 64/217 Participation des femmes au développement

Résolutions du Conseil économique et social

- 1996/7 Suivi du Sommet mondial pour le développement social et rôle futur de la Commission du développement social
- 2000/22 Création d'une instance permanente sur les questions autochtones
- 2001/42 Campagne mondiale pour l'élimination de la pauvreté

- 2005/9 Poursuite de l'action menée par les handicapés, en leur faveur et avec eux, en vue de l'égalisation de leurs chances et de la protection de leurs droits fondamentaux
- 2008/18 Promotion du plein emploi et d'un travail décent pour tous
- 2008/19 Organisation future et méthodes de travail de la Commission du développement social
- 2008/20 Poursuite de l'action menée par les personnes handicapées, en leur faveur et avec elles, en vue de l'égalisation de leurs chances et de la protection de leurs droits fondamentaux
- 2008/21 Intégration de la question des personnes handicapées à l'ordre du jour du développement
- 2009/20 Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Conclusions concertées du Conseil économique et social

- 1996/1 Coordination des activités menées par le système des Nations Unies pour éliminer la pauvreté

**Sous-programme 4
Développement durable**

Résolutions de l'Assemblée générale

- 47/190 Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
- 47/191 Arrangements institutionnels pour le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
- S-19/2 Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21
- S-22/2 Déclaration et progrès accomplis dans l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et initiatives en la matière
- 57/253 Sommet mondial pour le développement durable
- 58/217 Décennie internationale d'action « L'eau, source de vie » (2005-2015)
- 59/228 Activités entreprises au cours de l'Année internationale de l'eau douce (2003), préparatifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015) et autres initiatives de mise en valeur durable des ressources en eau
- 59/229 Poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- 60/199 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris l'application du Programme solaire mondial

- 64/198 Examen approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015)
- 64/199 Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- 64/206 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
- 64/236 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable

Résolutions du Conseil économique et social

- 2003/61 Programme futur, organisation et méthodes de travail de la Commission du développement durable

Déclarations ministérielles faites dans le cadre du débat de haut niveau de la session de fond du Conseil économique et social

- 2003 Promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en vue d'éliminer la pauvreté et d'assurer un développement durable
- 2006 Création, aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête à un plein-emploi productif et à un travail décent pour tous, et son impact sur le développement durable
- 2007 Renforcement de l'action menée à tous les niveaux pour promouvoir une croissance économique durable favorable aux pauvres, notamment grâce à des politiques macroéconomiques équitables

Sous-programme 5
Statistique

Résolutions de l'Assemblée générale

- 57/270 B Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social (par. 31 et 50)

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

- 1564 (L) Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil
- 1566 (L) Coordination des travaux dans le domaine de la statistique
- 1989/3 Classifications économiques internationales
- 1993/5 Système de comptabilité nationale de 1993

- 1995/61 Nécessité d'harmoniser et d'améliorer les systèmes informatiques de l'Organisation des Nations Unies en vue de leur utilisation et de leur accessibilité optimales par tous les États
- 2000/27 Indicateurs de base pour l'application et le suivi intégrés et coordonnés à tous les niveaux des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU
- 2005/13 Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010
- 2005/231 Recommandations figurant dans les extraits du rapport de la huitième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques
- 2006/6 Renforcement des capacités statistiques
- 2007/275 Rapport de la dix-septième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique
- 2008/241 Dixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques et vingt-cinquième session du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques

Sous-programme 6

Population

Résolutions de l'Assemblée générale

- 49/128 Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement
- S-21/2 Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement
- 57/299 Suite à donner aux textes issus de la vingt-sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale : mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida
- 63/225 Migrations internationales et développement

Résolutions du Conseil économique et social

- 1994/2 Programme de travail dans le domaine de la population
- 1995/55 Application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement
- 1997/2 Migrations internationales et développement
- 1997/42 Suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement
- 1999/10 Accroissement, structure et répartition de la population

Résolutions de la Commission de la population et du développement

- 1997/2 Présentation de rapports à la Commission de la population et du développement
- 1997/3 Programme de travail dans le domaine de la population
- 1998/1 Santé et mortalité
- 2000/1 Population, parité et développement
- 2001/1 Population, environnement et développement
- 2003/1 Population, éducation et développement
- 2004/1 Programme de travail dans le domaine de la population
- 2004/2 Suite donnée au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement
- 2005/1 Population, développement et VIH/sida, et leur rapport avec la pauvreté
- 2005/2 Contribution de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, sous tous ses aspects, à la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire
- 2006/1 Méthodes de travail de la Commission de la population et du développement
- 2006/2 Migrations internationales et développement
- 2007/1 Changement de la structure par âge et ses conséquences sur le développement
- 2008/1 Répartition de la population, urbanisation, migrations internes et développement
- 2009/1 Contribution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement

Sous-programme 7
Politiques et analyse du développement

Résolutions de l'Assemblée générale

- 59/209 Stratégie de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés
- 61/210 Intégration des économies en transition à l'économie mondiale
- 63/303 Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement

- 64/189 Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement
- 64/208 Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire

Résolutions du Conseil économique et social

- 1990/52 Rôle de l'ONU en matière d'identification rapide, d'analyse et de prévision des tendances économiques mondiales
- 1998/46 Mesures supplémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
- 2009/17 Examen de l'appui des Nations Unies aux petits États insulaires en développement
- 2009/35 Rapport du Comité des politiques de développement sur sa onzième session

Sous-programme 8
Administration publique et gestion du développement

Résolutions de l'Assemblée générale

- 50/225 Administration publique et développement
- 52/87 Coopération internationale contre la corruption passive et active dans les transactions commerciales internationales
- 55/61 Un instrument juridique international efficace contre la corruption
- 58/13 Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies
- 60/34 Administration publique et développement
- 64/218 Mise en valeur des ressources humaines

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

- 2000/231 Recommandations formulées par le Groupe d'experts chargé d'examiner le programme d'administration et de finances publiques à sa quinzième réunion
- 2001/45 Restructuration et revitalisation du Groupe d'experts chargé d'examiner le programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies
- 2005/3 Administration publique et développement
- 2009/7 Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information

- 2009/18 Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa huitième session

Sous-programme 9 Gestion durable des forêts

Résolutions de l'Assemblée générale

- 57/270 B Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social
- 61/193 Année internationale des forêts (2011)
- 62/98 Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

- 2006/49 Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa sixième session
- 2007/40 Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts
- 2009/268 Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de la session extraordinaire de sa neuvième session

Sous-programme 10 Financement du développement

Résolutions de l'Assemblée générale

- 56/210 B Conférence internationale sur le financement du développement
- 57/250 Dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat
- 57/273 Assurer un appui efficace en matière de secrétariat, pour un suivi soutenu des résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement
- 62/185 Système financier international et développement
- 62/186 Dette extérieure et développement : vers une solution durable du problème de la dette des pays en développement
- 63/205 Système financier international et développement
- 63/206 Dette extérieure et développement : pour un règlement durable du problème de la dette des pays en développement

- 63/208 Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey
- 63/239 Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey
- 63/303 Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement
- 63/305 Création d'un groupe de travail spécial à composition non limitée de l'Assemblée générale chargé d'assurer le suivi des questions figurant dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement
- 64/193 Suivi et mise en œuvre du Consensus de Monterrey et du texte issu de la Conférence d'examen de 2008 (Déclaration de Doha sur le financement du développement)
- 64/194 Modalités du quatrième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement

Résolutions du Conseil économique et social

- 2008/16 Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale
- 2009/30 Mise en place d'un processus intergouvernemental ouvert, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement
-